



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 5280

Texte de la question

M Louis de Broissia demande à M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre de bien vouloir l'informer des conclusions de la commission interministerielle chargée d'examiner le projet de loi préparé par son prédécesseur sur le statut particulier des anciens prisonniers des camps Viet-minh. Il souhaiterait savoir si un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement, à la satisfaction des anciens combattants d'Indochine qui attendent, depuis trente-quatre ans, que, par un statut particulier, la France exprime sa reconnaissance à des hommes qui se sont sacrifiés pour elle.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre indique à l'honorable parlementaire que la situation des anciens prisonniers du Viet-minh est l'un de ses soucis prioritaires. C'est pourquoi il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur de cette catégorie d'anciens combattants. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une toute prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5280

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3191